

Kerjacob (?)

Résidant à Kerarno en PLOUHARNEL, la famille LE BAIL possède à Kerjacob le fond d'une tenue au fief du roi, en indivis avec les LE COZVAS de Loperhet en ERDEVEN. Le 11 février 1715, Yves BERTIC, veuf de Guillemette LE BAIL (n°336-337), vend par licitation sa portion d'héritages à François LE COZVAS pour 150L déjà payées. La famille JOLIVET exploite la tenue à domaine congéable, et possède les édifices.

6E2108 – Minutes Jacques HENRY - 11/02/1715 (p)

Témoins

- Yves BERTIC veuf de Guillemette LE BAIL de Kerarnaut en PLOUHARNEL, en son nom et comme père et garde naturel des enfants de son mariage.
- François LE COZVAS pour Marie et Jeanne LE COZVAS ses sœurs, de Loperhet en ERDEVEN.

Biens

Le fond d'une tenue vêtue à Kerjacob en LOCOAL sous le proche fief du roi en son domaine d'Auray, possédée à domaine congéable par la veuve du nommé JOLIVET à qui appartient les édifices et superficies, appartenant par indivis :

- Audit BERTIC pour une portion rapportant de rente annuelle 5 quarts de seigle de la veuve JOLIVET.
- Aux dites Marie et Jeanne LE COZVAS pour une portion rapportant de rente 1 perrée de seigle.
- A François LE BAIL pour le restant de la propriété.

Licitation

Comme les dites portions du fond ne peuvent se diviser, vu le nombre de consorts, ledit BERTIC, en son nom et pour ses enfants, a vendu par licitation audit François LE COZVAS pour ses sœurs, sa portion pour 150L, qui a déjà été payée par lesdites Marie et Jeanne LE COZVAS, dont quittance.